



Demande des informations pour l'otention de la nationalité franca

Par **demamia selma**, le **31/07/2011** à **13:06**

Bonjour,
je suis née a meulan les yvellines 78250 france le 12 aout 1987 apres mes parents son
rentrés en algerie.
maintenant je voudrais bien savoir la procedure a suivre pour avoir ma nationalité Francaise
mercie d'avance

Par **amajuris**, le **31/07/2011** à **14:56**

bjr,

Conditions pour bénéficier de la nationalité française

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert, de plein droit et de façon
automatique, la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date, :

il réside en France,

et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue
d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans .

Naissance en France

L'acquisition automatique concerne les jeunes nés en France depuis le 1er septembre 1980.

Cette acquisition sans formalité à la majorité a, en effet, été rétablie à compter du 1er septembre 1998.

Elle a remplacé la procédure de manifestation de volonté, entrée en application le 1er janvier 1994.

Où s'adresser ?

Tribunal d'instance compétent en matière de nationalité (Pour toute procédure de déclaration et toute demande de certificat de nationalité française pour les personnes résidant en France - S'adresser au greffier en chef du tribunal)

cdt

Par **mimi493**, le **31/07/2011 à 15:03**

Où et quand sont nés vos parents ?

Par **commsal**, le **24/03/2012 à 17:09**

RESTE VOUS EN ALGERIE SI BIENS POUR TOI